

SOLIDARITÉS : LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX INTERROGENT LA DIRECTRICE DE L'ARS

L'Assemblée départementale s'est réunie, ce lundi 16 septembre, sous la présidence de Marie-Pierre MOUTON, pour une séance publique dédiée notamment à la santé avec la présentation du rapport d'activité de l'Agence régionale de santé.

Le Département a fait de la santé une priorité. En plus de son action pour l'accès aux soins, en tant que chef de file des solidarités, la collectivité est particulièrement investie pour les personnes âgées et handicapées, l'aide sociale à l'enfance, l'insertion ou la jeunesse. Si le Département de la Drôme est le seul de la région à avoir voté contre le Projet régional de santé de l'Agence régionale de santé (ARS) en 2023 en raison du manque de places pour la prise en charge des enfants en situation de handicap et des personnes âgées, la collectivité entretient de bonnes relations avec l'ARS au niveau local. La Présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre MOUTON a rappelé cette exemplarité dans son introduction, ce lundi 16 septembre. En application de la loi 3Ds, la directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Cécile COURREGES, a ensuite présenté le rapport d'activité de l'agence aux conseillers départementaux.

Des établissements en difficulté

Après la présentation du rapport, la présidente du Conseil départemental Marie-Pierre MOUTON a interrogé la directrice de l'ARS sur le financement des Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). Dans la Drôme, de plus en plus d'établissements et services se trouvent confrontés à des difficultés financières structurelles. Pour l'autonomie (personnes âgées, personnes handicapées), plus de la moitié des établissements sont en déficit, avec un déficit cumulé de plus de près de **20 M€** en 2023. Cette situation perdure alors que différentes mesures ont déjà été prises, dont la répartition d'une enveloppe nationale (873 606 € pour six établissements drômois en 2023 et 2024) ou la mobilisation de crédits non reconductibles par l'ARS pour six structures supplémentaires, pour 778 000 €.

Le modèle de financement en question

En complément de ces aides, le Conseil départemental se mobilise, lui aussi, en octroyant des avances pour éviter les ruptures de trésorerie. En 2024, le Département a décidé d'accompagner l'inflation par une hausse du prix de journée qui induit une augmentation de son intervention, ainsi qu'une revalorisation du point GIR entraînant une aide supplémentaire de 1 M€. Malgré ces efforts les établissements restent dans une situation de déficit très inquiétante. La présidente du Conseil départemental a ainsi questionné la directrice de l'ARS sur les solutions qu'elle entend proposer auprès du nouveau Gouvernement concernant le modèle de financement des Ehpad et ses engagements pour défendre les ESMS de notre territoire. Pour Marie-Pierre MOUTON : « **Les établissements sociaux et médico-sociaux assurent des missions essentielles d'accompagnement des plus vulnérables. Alors que leur survie est en jeu, leur financement ne peut être compensé par des mesures expérimentales ou compensatoires incertaines et insuffisantes comme c'est le cas actuellement** ».

Quelles suites pour la Stratégie nationale de protection de l'enfance?

Le Département a contractualisé en 2022 avec l'État et l'ARS pour la mise en place de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, pour trois ans. Alors que plusieurs réalisations sont à mettre au crédit de cette stratégie (création de trois lieux de vie avec soutien thérapeutiques, de places pour l'accompagnement renforcé à domicile, amplification de la fréquence des visites à domicile par les infirmières de PMI...), le Département a interrogé la directrice de l'ARS sur les suites de cette contractualisation dont les derniers financements sont prévus pour 2024.